

Page: 1/11

Date d'impression : 10.01.2012 Révision : 10.01.2012

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: Lackspray AC Basislack
- · Code du produit: REZ45
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Painting
- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
  Peter Kwasny GmbH
  Heilbronner Str. 96
  D-74831 Gundelsheim

Tel.: 0049-(0)6269-95-20 E-mail: labor@kwasny.de

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · Numéro d'appel d'urgence: Tel.: +49 6269 95 20

# 2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

**X** 2

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

×

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R18-52/53-66: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

Page: 2/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2012 Révision: 10.01.2012

### Nom du produit: Lackspray AC Basislack

(suite de la page 1)

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

### · Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### · Éléments d'étiquetage

## · Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:





Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

# · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: dipentène

#### · Phrases R:

- 12 Extrêmement inflammable.
- 18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### · Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer l'aérosol.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.
- 37 Porter des gants appropriés.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### · Identification particulière de certaines préparations:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable
- · Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## 3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

(suite page 3)

## Nom du produit: Lackspray AC Basislack

CAS: 106-97-8	butane	de la pag
EINECS: 203-448-7	F + R12	
ER, E e S, E e E , T e ,	R18	
	♠ Flam. Gas 1, H220; ♦ Press. Gas, H280	
CAS: 67-64-1	acétone	10-23
EINECS: 200-662-2		10-2.
	Xi R36; <b>№</b> F R11	
Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx		-
	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
G1G 102 06 4	1	10.2
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	10-23
EINECS: 204-658-1	R10-66-67	_
	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT SE 3, H336	
CAS: 74-98-6	propane	10-23
EINECS: 200-827-9	F+R12	
	R18	_
	🏇 Flam. Gas 1, H220; 🥎 Press. Gas, H280	
CAS: 71-36-3	butane-1-ol	2,5-5
EINECS: 200-751-6	<b>X</b> Xn R22; <b>X</b> Xi R37/38-41	
Reg.nr.: 01-2119484630-38	R10-67	
	Flam. Liq. 3, H226; 💠 Eye Dam. 1, H318; 🕦 Acute Tox.	-1
	4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335+H336	
CAS: 1569-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	2,5-5
EINECS: 216-374-5	R10-67	
	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ STOT SE 3, H336	-
CAS: 1330-20-7	xylène	1-2,5
EINECS: 215-535-7	Xn R20/21; Xi R38	1 2,0
Reg.nr.: 01-2119486136-34-xxxx	R10	
8	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4,	-
	H332; Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	1-2,5
EINECS: 203-933-3	■ Xn R20/21	1 2,0
200,200,000	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	
CAS: 64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité benzene < 0,1 %	1-2,5
EINECS: 265-150-3	$X \cap R65$	1-2,5
Reg.nr.: 01-2119474196-32-xxxx		
105.111. 01 2117777170-32-3333	Carc. Cat. 2	
	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ Asp. Tox. 1, H304	-
CAS: 138-86-3	dipentène	1-2,5
EINECS: 205-341-0	Xi R38; Xi R43; № N R50/53	1-2,3
LINECS. 203-341-0	R10	
	Flam. Liq. 3, H226; 🏖 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic	-
	Chronic 1, H410;  Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 5131-66-8	V	124
CAS: 3131-00-8 EINECS: 225-878-4	3-butoxy-2-propanol v: p36/38	1-2,5
EINECS, 223-0/0-4	Xi R36/38 ♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	-
CAG 100 (5 (	· ·	1.0
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-2,5
EINECS: 203-603-9	R10	_
Reg.nr.: 01-2110475791-29-xxxx	V I	
CAS: 7397-62-8	glycolate de butyle	1-2,5
EINECS: 230-991-7	<b>※</b> Xi R41	_
	♠ Eye Dam. 1, H318	1

Date d'impression : 10.01.2012 Révision: 10.01.2012

Nom du produit: Lackspray AC Basislack

CAS: 64742-82-1	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré benzene < 0,1 %	
EINECS: 265-185-4	Maphia toura (periote), nyaroaesaijare benzene < 0,1 70  Xn R65; N R51/53  R10-66-67  → Flam. Liq. 3, H226; → Asp. Tox. 1, H304	<1%
CAS: 117527-94-3 ELINCS: 403-720-7	Mélange de: bis[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2- naphtalènolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14) ammonium; bis[1-[(2-hydroxy-4-nitrophényl)azo]-2- naphtalènolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14) ammonium; bis[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3- nitrophényl]azo]-2-naphtalènolato(2-)]-chromate(1-) de tert- alkyl(C12-C14)ammonium; [[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl) azo]-2-naphtalènolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl) azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-)de tert-alkyl(C12- C14)ammonium; [[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3- nitrophényl]azo]-2-naphtalènolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5- nitrophényl)azo]-2-naphtalènolato(2-)]]-chromate(1-) de tert- alkyl(C12-14)ammonium; ((1-(4(ou 5)-nitro-2- oxidophénylazo)-2-naphtolato)(1-(3-nitro-2-oxydo-5- pentylphénylazo)-2-naphtolato))chromate(1-) de C12-C14-tert- alkylammonium  N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411	<1%

- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
- · Substances Decrets no. 2007-457 du 25 mars 2007

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel:

123-86-4 TMP No.84 112-07-2 TMP No.84 1330-20-7 TMP No.84 1569-02-4 TMP No.84 34590-94-8 TMP No.84 5131-66-8 TMP No.84

## 4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · Indications destinées au médecin:
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction -
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Refroidir le récipient avec de l'eau.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- $\cdot \textbf{\textit{Dangers particuliers r\'esultant de la substance ou du m\'elange} \ \textit{Peut former des m\'elanges explosifs gaz-air}.$

(suite page 5)

Date d'impression : 10.01.2012 Révision: 10.01.2012

Nom du produit: Lackspray AC Basislack

(suite de la page 4)

- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les limites d'émission.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8 butane

VME() 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

67-64-1 acétone

VME () Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

(suite page 6

Date d'impression : 10.01.2012 Révision: 10.01.2012

Nom du produit: Lackspray AC Basislack

(suite de la page 5)

#### 123-86-4 acétate de n-butyle

VME () Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

## 71-36-3 butane-1-ol

VME () Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm

### 1330-20-7 xylène

VME () Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

# 112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

VME () Valeur momentanée: 199,8 mg/m³, 30 ppm Valeur à long terme: 13,3 mg/m³, 2 ppm risque de pénétration percutanée

### 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME () Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

## · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontes avec des concentrations superieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropries et agrees. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe AIP2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Les gants sont à changer après chaque contamination.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

caoutchouc butyl, 0,7mm

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Page: 7/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Lackspray AC Basislack

(suite de la page 6)

T. C	i de la companya de l
· Informations sur les propriétés phys · Indications générales.	siques et chimiques essentielles
· Indications generales. · Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Point d'inflammation:	< 0°C
	Sans gaz propulseur.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	365°C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
$\cdot$ Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-cinflammable/explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20°C:	3600 hPa
· Densité à 20°C:	$0.75 \text{ g/cm}^3$
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/ea	u): Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	68,9 %
	Avec gaz propulseur.
Teneur en substances solides:	10,1 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- $\cdot \textit{Mati\`eres incompatibles:} \ \textit{Pas d'autres informations importantes disponibles}.$

(suite page 8)

### Page: 8/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2012 Révision: 10.01.2012

Nom du produit: Lackspray AC Basislack

· Produits de décomposition dangereux: Possible en traces.

(suite de la page 7)

## 11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- · des yeux: Effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

# 12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les boites vides peuvent etre jetées avec les déchets ménagers.

· Catalogue européen des déchets

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FD

Page: 9/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Lackspray AC Basislack

(suite de la page 8)

## 14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de

produits dangereux - route et train): 2 5F Gaz.

Indice Kemler:

not classified

· No ONU: 1950

· Groupe d'emballage:

not classified

Etiquette de danger 2.1

· Nom d'expédition des Nations unies: 1950 AÉROSOLS

Quantités limitées (LQ)
 Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



· Classe IMDG: 2.1
 · No ONU: 1950
 · Label 2.1

· Groupe d'emballage:

not classified F-D,S-U Non

· Désignation technique exacte: AEROSOLS

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



· No EMS:

· Marine Pollutant:

· Classe ICAO/IATA:
 · No ID ONU:
 · Label
 2.1
 1950
 2.1

· Groupe d'emballage:

not classified

• Désignation technique exacte: AEROSOLS, flammable

- · "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1
- · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz.
- · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Page: 10/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.01.2012 Révision: 10.01.2012

Nom du produit: Lackspray AC Basislack

(suite de la page 9)

## 15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:





Xi Irritant

*F*+ *Extrêmement inflammable* 

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: dipentène

### · Phrases R:

- 12 Extrêmement inflammable.
- 18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer l'aérosol.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.
- 37 Porter des gants appropriés.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## · Identification particulière de certaines préparations:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable
- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 11)

Page: 11/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.01.2012 Révision: 10.01.2012

Nom du produit: Lackspray AC Basislack (suite de la page 10) Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. R10 Inflammable. R11 Facilement inflammable. R12 Extrêmement inflammable. R18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R22 Nocif en cas d'ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour *l'environnement aquatique.* R65 *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.* R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. · Service établissant la fiche technique: Product safety department · Contact: Hr. Hamberger · Acronymes et abréviations: ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA) ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente